



DELIBERATION
N° CM 38/002/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 janvier 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 janvier 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline CLOGENSON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel BURILLO

- **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 12 novembre 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612410055	AH189/22 Bis Route d'Arpajon	485 000 €	NON
914612410056	AH57/14 Rue de la République	82500 +7390€ (frais agence)	NON

914612410057	AP201/Rue Soufflet	140 000€+8000€ (frais agence)	NON
914612410058	AB 183/16 Rue des Primevères	355 000 €	NON
914612510001	AM 168/ 1 Route de Bruyères	312000€ + 11856 € (commission)	NON
914612510002	AH 324/10 Allée Traversière	258000€+10000€ (commission)	NON
914612510003	AA161/4B Grande Rue	260000€+15000€ (commission)	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
16	NO 9124109801	B472-B978J-B978K/La Mare Fontaine	50 000 €	OUI

- **Prend acte** de ces décisions.

Le 28 janvier 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

